



Contestation de l'appréciation finale du rendez-vous de carrière

Le SNFOLC vous accompagne dans vos démarches

Ne laissez rien passer sans recours !

Avec PPCR, c'est l'arbitraire des appréciations finales des rendez-vous de carrière. Le SNFOLC qui a refusé PPCR (contrairement à la FSU, l'UNSA et la CFDT) vous accompagne dans vos démarches. Contactez votre syndicat départemental.

Les délais et voies de recours

- Vous disposez de 30 jours après la notification de l'appréciation finale sur i-prof pour transmettre un recours gracieux par voie hiérarchique en vue de demander la révision de cette dernière auprès de la rectrice pour les professeurs certifiés, du ministre pour les professeurs agrégés.

- L'autorité compétente dispose de 30 jours pour répondre.

- Vous disposez de 30 jours suivant la notification de la réponse défavorable pour saisir la Commission Administrative Paritaire de votre demande de révision. *Il est précisé qu'une absence de réponse par l'autorité administrative compétente dans les 30 jours après l'envoi de votre courrier équivaut à une réponse négative.*

Retournez votre fiche complétée à votre section départementale snfolcoise@gmail.com :

Adhésion 2026 à jour : ☐ oui ☐ non

NOM d'usage : NOM de naissance :

Prénom Date de naissance :

Adresse personnelle :
.....

Téléphone : E-mail :@.....

Etablissement d'affectation en 2026-2027 :
.....

CORPS : DISCIPLINE :

Date d'entrée dans le corps : Echelon actuel : Depuis le :

Etes-vous passés au choix ou au grand choix dans les échelons précédent :
☐ Grand Choix ☐ Choix

Appréciation finale du précédent RDV de carrière (RDV du^{ème} échelon) :
☐ Excellent ☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ A consolider

Appréciation finale de ce RDV de carrière :
☐ Excellent ☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ A consolider

Date de la notification de l'appréciation finale:.....

Date d'envoi du recours :

Date de la notification de la réponse : Date de la saisie de la CAP :

PIECES JOINTES pour le suivi du dossier :

- ☐ Evaluation PPCR (grille de compétences et appréciations générales des évaluateurs primaires)
- ☐ Evaluation du précédent PPCR (grille de compétences et appréciations générales des évaluateurs primaires)
- ☐ Observations que vous avez formulées (ne pas avoir formulé d'observation n'empêche pas de faire un recours)
- ☐ Courrier de contestation adressé à la rectrice (pour les certifiés) ou au ministre (pour les agrégés)

Vos questions, ou toute observation que vous jugez utile pour le suivi de votre contestation :

AUTORISATION À SIGNER AFIN DE RESPECTER LES OBLIGATIONS FIXÉES PAR LA CNIL

"Je souhaite continuer à recevoir du SNFOLC toutes les informations qu'il juge en rapport avec le déroulement de ma carrière, je l'autorise à faire figurer les renseignements ci-joints dans des fichiers informatisés, et ce dans les conditions fixées par la loi n°78/7 du 6 janvier 1978, dont les articles 26 et 27 me donnent droit d'opposition, d'accès et de rectification aux informations nominatives me concernant. »

Date :

Signature :

